



# DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

### PROCÈS-VERBAL N° 23 – REUNION DU 31 JANVIER 2025

<b>Président :</b>	M. GODET Jean-Pierre
<b>Vice-Président :</b>	M. GILBERT Francis
<b>Secrétaire :</b>	M. PETIT Jean-Jacques
<b>Membre présent :</b>	
<b>Membre coopté :</b>	
<b>Membre excusé :</b>	
<b>Membres en consultation par voie électronique :</b>	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine MM. BAUDOUIN Gilles, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre

## MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- ✚ M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- ✚ M. GILBERT Francis – ES AFP
- ✚ M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- ✚ M. RAMBAUD Alexandre – L'Absie Largeasse MC
- ✚ Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- ✚ M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise

Le procès-verbal n°22 du 23 janvier 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

## Procès – Verbal n°22 – Réunion du 23 janvier 2025

WEEK-END DU 25-26 JANVIER 2025

Match N° 28724945 Pays de l'Ouin (1) – Eveil Le Tallud (2)

Arbitre : M. PORCHAIRE Simon

Match arrêté à la 46<sup>ème</sup> minute de jeu.

Réserve technique du club du Tallud : « *Nous, club du Tallud, refusons de reprendre le match dans des conditions déplorables et injouables. L'arbitre de la rencontre, qui avait décidé lui aussi d'arrêter le match et qui a même sifflé la fin de rencontre après le constat de ces conditions, nous informe, qu'après un coup de téléphone, est obligé de reprendre alors que nos joueurs étaient déjà sous la douche. Comment une personne non présente au match peut décider cela et remettre en cause la décision de l'arbitre qui voulait protéger les joueurs ?* »

La Commission prend note de la confirmation du club du Tallud et, s'agissant d'une réserve technique, transmet le dossier à la Commission d'Arbitrage.

### FORFAITS

#### Amende de 21€ :

Match n° 30112991 Haut Val de Sèvre (1) – Bessines ASPTT (1) en U15 D2, poule B.

- **Bessines ASPTT 1<sup>er</sup> forfait.**

#### Amende de 32 € :

Match n° 29044687 Ste Eanne (1) – FC Chauray (1) en U18 D1.

- **FC Chauray 1<sup>er</sup> forfait.**

Match n°30148549 Chenay Chey Sepvret (1) - Celles Verrines (4) en Séniors D5, Niveau 1, Poule F.

- **Celles Verrines 1<sup>er</sup> forfait.**

Match n°30148082 St Martin du Fouilloux (1) – Pays Thénezéen (3) en Séniors D5, Niveau 2, Poule C.

- **St Martin du Fouilloux 1<sup>er</sup> forfait.**

Match n°28865713 Thouars Foot 79 (1) – Bessines ASPTT (1) en Séniors Futsal D1.

- **Bessines ASPTT 1<sup>er</sup> forfait.**

Match n°30148337 Pays de l'Ouin (4) – Beaulieu Breuil (4) en Séniors D5, Niveau 2, Poule B.

- **Beaulieu Breuil 1<sup>er</sup> forfait.**

### FMI OU FEUILLE DE MATCH EN RETARD

#### **Amende de 25€ au club désigné en gras :**

- Match n° 28716312 **Pays Maixentais** (3) – St Martin les Melle (2) en Séniors D4, Poule E
- Match n°30148286 Paizay le Tort (1) – **Augé Azay le Brûlé** (2) en Séniors D5, Niveau 1, Poule E



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Procès – Verbal n°22 – Réunion du 23 janvier 2025

### ARRETES MUNICIPAUX (WEEK-END DU 25-26 JANVIER 2025)

Reçu des communes de :

Airvault – Amailloux – Argentonny – Azay le Brulé - Bessines (Gros Buisson) – Beaulieu/Bressuire – Béceleuf – Bouillé Loretz - Bressuire - Breuil Bernard – Chanteloup - Chauray - Cherveux - Clazay – Courlay - Coulon – Frontenay RR - Fenioux – Geay – La Chapelle St Laurent – La Forêt/Sèvre - La Ronde - Largeasse – Le Tallud – Lezay – Louzy - Magné – Mauléon - Mauzé Thouarsais - Moncoutant – Montravers - Moutiers/Chantemerle - Oiron – Parthenay – Périgné – Romans - St Amand/Sèvre – St Aubin de Baubigné - St Aubin le Cloud – St Aubin du Plain – St Laurs – St Léger de Montbrun - St Maixent de Beugné - St Marsault – St Rémy - St Sauveur – St Symphorien - St Varent - Ste Radegonde – Taizé – Terves – Thénezay – Thouars - Val en Vignes – Vouillé.

Pour information : **35.14%** des matches séniors et **35.51%** des matches de jeunes programmés ont été reportés ce week-end du 24-25 janvier 2025.

### ARRETES MUNICIPAUX (WEEK-END DU 01-02 FEVRIER 2025)

Reçu des communes de :

Azay le Brûlé – Aiffres – Airvault – Bressuire (et communes déléguées) – Bessines - Chauray – Chiché – Chatillon - Echiré – Frontenay RR – Louzy - La Peyratte – La Ferrière – Lezay - Magné – Mauléon - Mauzé/Mignon – Oiron – Parthenay - Pompaire - Romans – St Amand/Sèvre - St Gelais – St Léger de Montbrun - St Martin de St Maixent – Taizé – Thénezay - Vouillé – Vaubalier (Les Fosses) - Voulmentin.

### COURRIER

➤ Du club de **CLNC Bressuirais** concernant le match n°28726693 CLNC Bressuirais (1) – Aubinrorthais (3) en Séniors D4, Poule A du 26 janvier 2025 arrêté à la 65<sup>ème</sup> minute de jeu. Pris note. Rapport demandé à l'arbitre de la rencontre.

### DECLARATION DE MATCH AMICAL

➤ GJ ENE 79 / CA Neuville en u11-u13 F le samedi 1<sup>er</sup> février 2025 à 13h sur le stade de Louzy.



**COMMISSION DÉPARTEMENTALE  
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX**

**Procès – Verbal n°22 – Réunion du 23 janvier 2025**



**COMMUNIQUE  
COUPE DES DEUX-SEVRES**



Le tour d'étalement aura lieu le week-end des **22 et 23 février 2025**,  
en même temps que ceux des deux autres coupes !  
Une date unique pour regrouper l'ensemble des tours et simplifier l'organisation.

**Le Secrétaire  
Jean-Jacques PETIT**

**Le Président  
Jean-Pierre GODET**